

MOTIFS DE LA DECISION

délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation
du captage :

Puits de Norges Commune de Norges-la-Ville

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 21 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la chambre d'agriculture de Côte d'Or du 31 octobre
2013,

Vu l'avis réputé favorable de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de
l'Ouche ,

Vu l'avis réputé favorable de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Tille,

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne du 21
octobre 2013,

Vu l'absence d'observation du public lors de la consultation réalisée du 8
octobre 2013 au 31 octobre 2013,

l'arrêté préfectoral délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du
captage dit Puits de Norges situé sur la commune de Norges-la-Ville a été
signé le 18 décembre 2013, sans modification du projet de décision soumis à
consultation.

Au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée
minimale de trois mois, la synthèse des observations du public ainsi que les
motifs de la décision sont mis en ligne sur le site internet :

<http://www.cote-dor.gouv.fr>